

# Terre-Neuve offre aux investisseurs un train de mesures incitatives

**L**e gouvernement provincial de Terre-Neuve offre un programme d'incitations intéressantes aux sociétés qui investissent dans l'implantation de nouvelles entreprises dans la province.

**Le programme EDGE (Economic Diversification and Growth Entreprises [diversification économique et entreprises en croissance]) comprend les mesures suivantes :**

- Une exonération fiscale de 10 ans du paiement de l'impôt provincial sur les sociétés, de la taxe scolaire (destinée aux établissements d'enseignement postsecondaire), de la contribution (de l'employeur) au régime d'assurance-maladie et de la taxe de vente au détail, suivie d'une instauration progressive de ces taxes sur 5 ans.
- Un montant de 2 000 \$ pour chaque emploi permanent créé par la nouvelle entreprise.
- La location pour un prix minime de terres publiques (c.-à-d. appartenant à l'État) non aménagées aux candidats dont la demande de participation au programme EDGE a été approuvée. Les entreprises ont aussi la possibilité d'acheter le terrain pour 1 \$.
- L'aide d'un facilitateur nommé par le gouvernement pour obtenir les permis, les licences, les options pour l'utilisation des actifs publics et les autres autorisations qu'une entreprise doit avoir pour mener à bien son plan d'affaires.

## Admissibilité

- Pour être admissible au programme, l'entreprise doit avoir été désignée par le gouvernement comme une entreprise EDGE.

## Pour se voir désigner comme telle, l'entreprise doit montrer :

- qu'elle peut engager au moins 300 000 \$ en capital ou réaliser des ventes supplémentaires de 500 000 \$ par année;
- qu'elle peut créer et conserver au moins 10 emplois permanents.

L'entreprise doit aussi répondre à d'autres critères, dont la compatibilité avec le plan économique stratégique de la province et avec le principe du développement durable, et faire la preuve que les mesures incitatives du programme EDGE ne donneront pas à l'entreprise nouvellement arrivée un avantage concurrentiel sur les sociétés déjà établies dans la province.

Un conseil formé de fonctionnaires du gouvernement et de représentants non concurrents du secteur privé évalue chaque demande au programme EDGE. Les décisions sont prises dans les 30 jours suivant la demande. ♦

Pour plus d'information sur le programme EDGE, le lecteur peut communiquer avec le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de Terre-Neuve.

Téléphone : 1 800 653-2299

Télécopieur : 011-1-709-729-3208

Courrier électronique : [info@ditt.gov.nf.ca](mailto:info@ditt.gov.nf.ca)

INTERNET : <http://www.compusult.nf.ca/dtt/dtt.html>

## CITATION *digne d'intérêt*

« Les Japonais ont  
accordé un  
Ils n'ont

M. Koichiro  
le comité d'  
lequel repr



Japonais ont  
aux États-Unis.  
au **Canada.** »

nd Co. Ltd, qui dirige actuellement  
Canada et le Japon du Keidanren,  
les entreprises japonaises.